



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120493

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/11/2024 7H02 C:025201 I:23737
V/REF : 971893
V/Email reçu le Lundi 25/11/2024 a 7H02

SEMCODA
Agence de Bourggoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 01931
IMMEUBLE : 415 DU MIDI -1931
415, RUE DU MIDI
01700 ST MAURICE DE BEYNOST

Vaulx en Velin, le 10 Décembre 2024

Référence Marché: M_230209001-1
LOCALISATION : ALLEE N415 MIDI - LOGEMENT DE M MARTELLI AU 2EME ETAGE - TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE FENETRE CUISINE
Donneur d'ordre : M. A.K YOBOUET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 29/11 A 12H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MARTELLI AU 2EME ETAGE
TENTATIVE DE REGLAGE PORTE FENETRE DE CUISINE
- JOINT D'ETANCHEITE MANQUANT EN PARTIE BASSE
- GACHE PARTIE HAUTE MANQUANTE

REGLAGE ET AJUSTMENT DE 2 FENETRES CHAMBRE CAR MAUVAISE FERMETURE/
OUVERTURE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

PREVOIR LA MISE EN PLACE DE JOINT PARTIE BASSE ET LE REMPLACEMENT DE LA
GACHE PARTIE HAUTE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LA VMC CUISINE EST HORS SERVICE, PREVOIR
LE REMPLACEMENT
REPLI DU CHANTIER

LE 03/12 A 11H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. MARTELLI AU 2EME ETAGE
REMPLACEMENT DE LA GACHE DU HAUT DE LA PORTE-FENETRE DE LA CUISINE
MISE EN PLACE DE JOINT SUR LA PARTIE BASSE DE LA FENETRE
MISE EN JEU DE LA PORTE-FENETRE QUI FROTTAIT
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/24 a 09H23 _ Envo i (CR/AB)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120493

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CS LCOMPTER Email envoyé le 29/11/24 a 17H30 _ Envo i (CR/AB)

AU NIVEAU DE LA PORTE FENETRE CUISINE :
PREVOIR LA MISE EN PLACE DE JOINT PARTIE BASSE ET LE REMPLACEMENT DE LA
GACHE PARTIE HAUTE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 01	2	50,57	50,57
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,57	101,14
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	4	50,57	50,57
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	4	50,57	50,57
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Gache(s)	4	21,45	21,45
TOTAL H.T.				274,30
T.V.A. a 10,00%				27,43
TOTAL T.T.C.En EURO				301,73

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 971893 du 23/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR MARTELLI Lenny

415 RUE DU MIDI

01700 BEYNOST

Référence de la Demande

N°: 786 828 du 05/11/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230209001-1

Téléphone : 06.69.45.54.94 / 07.61.27.09.98

01931-00001-00001-00021 H / Type 2 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/07/2022

Délai

Date limite exécution : 08/12/2024

Observations

REGLAGE DE PORTE FENETRE CUISINE

RDV AU 06-69-45-54-94 / 07-61-27-09-98

travaux à réaliser et à facturer avant le 31/12/2024

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00028 MENUISERIE SERRURERIE EXTERIEURE	1,00				
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	101,14
				Total TVA	10,12
				Total TTC	111,26

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



Bon de Commande

N° : 971893 du 23/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Demande de travaux suivie par YOBOUET Alain Kwasshy le 23/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **415 RUE DU MIDI 01700 BEYNOST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **25/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 971893